

VALIDATION du DUPP (Option Jeunes adultes et adultes)

Le DUPP est validé par l'évaluation d'un dossier de psychologie projective remis par l'étudiant, traitant d'une problématique clinique ou psychopathologique, en relation avec les cours et les études de cas enseignées durant l'année.

Le dossier est noté sur 20 et donne lieu à l'attribution d'une mention.

Une session de rattrapage est organisée sous la forme d'un oral.

L'étudiant reçu est titulaire du *Diplôme d'Université de Psychologie projective* avec la mention « Jeunes adultes et adultes ». Une attestation de réussite est délivrée après réunion du jury. Le diplôme officiel est disponible au secrétariat du DUPP environ six mois après.

OPTION ENFANTS ET JEUNES ADOLESCENTS

(108 heures du 11 Octobre 2010 au 17 Mai 2011)

– *Conférences théoriques* : Etude du fonctionnement psychique infantile à travers la complémentarité des principales épreuves projectives (Rorschach, TAT, CAT, Patte Noire, Scéno-test). Théorie et applications (M. Emmanuelli, A. Cohen de Lara et coll.)

(36 heures = 1h30 hebdomadaire) (**Mardi 13h-14h30 = 24 séances**)

Spécificité de l'approche projective en clinique infantile. Présentation des épreuves, leur utilisation, démarche d'analyse. Les principaux registres psychopathologiques à l'épreuve des tests projectifs : troubles névrotiques, troubles limites, troubles psychotiques. Leurs traductions en fonction de l'âge. Synthèse et compte-rendus.

– *Travaux dirigés* (M.L. Durand, Maïa Guinard) (72 heures = 3 heures hebdomadaires)

(**Mardi 9h30-12h30 ou 14h45-17h45 = 24 séances**)

Illustrations centrées sur l'inscription dans le matériel projectif des principales formes de la psychopathologie en fonction de l'âge : convergences et disparités. Analyse et interprétation des protocoles. Synthèse de l'ensemble des données. Modalités de leur restitution auprès des divers intervenants.

VALIDATION du DUPP (Option Enfants et jeunes adolescents)

La validation se fait par un examen écrit constitué de deux épreuves : une sur le Rorschach et une sur un test thématique. Il y a 2 sessions.

Chaque épreuve est notée sur 20. Les deux notes se compensent (sauf si une des notes est inférieure à 6/20). Le minimum requis est 20/40, la note globale donnant lieu à l'attribution d'une mention. Le bénéfice d'une réussite à l'une des deux épreuves est gardé de la session de Juin à celle de Septembre.

L'étudiant reçu est titulaire du *Diplôme d'Université de Psychologie projective* avec la mention « Enfants et jeunes adolescents ». Une attestation de réussite est délivrée après réunion du jury. Le diplôme officiel est disponible au secrétariat du DUPP environ six mois après.

UNIVERSITE PARIS DESCARTES

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

CENTRE DE FORMATION CONTINUE

**DIPLOME D'UNIVERSITÉ
DE PSYCHOLOGIE PROJECTIVE
(DUPP)**

année universitaire 2011-2012

Responsable

Professeur Catherine CHABERT

Enseignants

**Professeur Michèle EMMANUELLI,
Catherine AZOULAY (MCF),
Aline COHEN de LARA (MCF), Benoît VERDON (MCF)
François-David CAMPS, Marie-Laure DURAND,
Maïa GUINARD, Estelle LOUËT, Gaëlle MALLE,
Hélène SUAREZ-LABAT
(psychologues cliniciens)**

Secrétariat

Anna COGNET

Institut de Psychologie
71, Avenue Edouard Vaillant
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
(métro : Marcel Sembat, ligne 9 – Bus : 123, 126, 175)

bureau 2015 : de 10h à 17h

(mardi et vendredi)

01 55 20 58 12

dupp@psychologie.parisdescartes.fr

OBJECTIFS

Le DUPP propose une formation approfondie et rigoureuse à l'étude du fonctionnement psychique à travers les épreuves projectives (Rorschach et tests thématiques) dans la perspective d'une évaluation diagnostique en termes psychodynamiques. La méthodologie projective s'inscrit dans une démarche clinique d'ensemble qui articule les données de l'investigation psychologique et les connaissances en psychologie clinique et psychopathologie. La formation du DUPP permet l'intégration et l'actualisation des acquisitions et des expériences antérieures. En ce sens, elle n'offre pas seulement une formation technique mais apporte également des enseignements théoriques solides en psychologie clinique et en psychopathologie.

Le DUPP comporte 2 options de spécialisation en psychologie projective susceptibles d'être suivies simultanément ou successivement : une option « Jeunes adultes et adultes » et une option « Enfants et jeunes adolescents »

Une formation fondamentale est proposée aux psychologues n'ayant pas bénéficié d'une formation préalable en méthodologie projective.

PUBLIC CONCERNÉ

Le DUPP s'adresse aux psychologues désireux de se former ou de se perfectionner en méthodologie projective. Il est destiné aux titulaires d'un MASTER de psychologie clinique et pathologique (ou équivalent) comportant un module de « méthodologie projective » et aux psychologues praticiens.

L'inscription des candidats est soumise à l'acceptation de leur dossier.

L'inscription au DUPP donne droit à une convention de stage.

FRAIS D'INSCRIPTION

– **Frais de formation** gérés par le Centre de Formation Continue de l'Université Paris-5
45, rue des Saints-Pères 75006 Paris. Tel : 01-42-86-33-13, anie.mounet@parisdescartes.fr

550 Euros pour chaque année (**tarif 2010/2011 susceptible de modifications**)

(1100 Euros pour ceux qui suivent 2 options du DUPP la même année)

Possibilité d'obtenir une convention de formation continue, sur présentation de l'accord écrit de l'employeur qui prend en charge les frais de formation.

(loi de Juillet 1971 – numéro d'agrément « formation continue » : 11-75-P-000 975 ;

N° de SIRET : 197-517-212-000-19).

– **Droits universitaires** gérés par les services centraux de l'Université. Le paiement donne droit à la carte d'étudiant et à l'inscription aux examens.

241,57€ (tarif 2010/2011 susceptible de modifications)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retrait du dossier de candidature : du 29 Mars au 23 Septembre 2010 (fermeture en août)

Retour du dossier : de préférence jusqu'au 12 Juillet, sinon au plus tard le 30 Septembre 2010.

FORMATION FONDAMENTALE

La formation fondamentale est proposée aux psychologues n'ayant pas bénéficié dans leur cursus d'une solide formation en méthodologie projective. Elle propose de donner les principes et les fondements théoriques et cliniques de la méthodologie projective.

Les enseignements (96 heures du 19 Octobre 2010 au 14 Juin 2011) comportent :

– *des conférences théoriques* (C. Azoulay) (24 heures = 2 heures hebdomadaires au premier semestre) (**Mardi 15h15-17h15 = 12 séances**)

Approche épistémologique des épreuves projectives

La situation projective et ses variables

L'étude du fonctionnement psychique en clinique et en psychopathologie

L'analyse du matériel de test (Rorschach et TAT)

Les principes de cotation

L'analyse des facteurs et leur signification

Implications psychopathologiques

– *des travaux dirigés* (G. Malle et F.D. Camps) (72 heures = 3 heures hebdomadaires) :

Études de cas. (**Mardi 17h15-20h15 = 24 séances**)

L'assiduité est requise pour l'admission à la spécialisation.

OPTIONS DE SPECIALISATION

OPTION JEUNES ADULTES ET ADULTES

(108 heures du 15 Octobre 2010 au 6 Mai 2010)

– *Conférences théoriques* : La psychopathologie à travers les épreuves projectives
(C. Chabert, C. Azoulay, B. Verdon.) (36 heures = 2h hebdomadaires)

(**Vendredi 13h30-15h30 = 18 séances**)

Études théorico-cliniques en psychopathologie psychanalytique : Organisations névrotiques (hystérie, névrose obsessionnelle) ; Fonctionnements limites et narcissiques ; Psychoses.

Pour chaque fonctionnement psychopathologique, sont abordées les problématiques centrales, c'est-à-dire les différents registres conflictuels et leur articulation avec l'organisation défensive, dans la perspective d'une évaluation diagnostique argumentée à partir de la méthodologie projective.

– *Travaux dirigés* (B. Verdon, E. Louët) (72 heures = 3 heures hebdomadaires)

(**Vendredi 9h45-12h45 = 24 séances**)

Les TD proposent des études de cas complètes (clinique + Rorschach + TAT) correspondant aux thèmes psychopathologiques traités en cours.

